

Proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, conseil municipal du 27 juin 2013

Considérant le décret du 26 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, dont la mise en œuvre obligera les communes à organiser et prendre en charge trois heures d'activités périscolaires par semaine dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial ;

Considérant le rejet unanime de ce projet par les 22 directeurs d'école de la ville, qui refusent qu'une partie de leur mission soit placée sous la tutelle d'un Projet Educatif Local et non sous la seule responsabilité de l'Etat ;

Considérant les vives inquiétudes également exprimées par les enseignants de la ville (dont 96% étaient en grève le 12 février pour réclamer l'abrogation du décret sur les rythmes) et par les associations de parents d'élève de la ville ;

Considérant que cette réforme constitue un transfert de charge considérable (plus d'un million d'euros pour Villejuif) vers des communes déjà fortement touchées par les baisses passées et à venir des dotations de l'État ;

Considérant que les surcoûts budgétaires induits devraient inévitablement être répercutés sur les budgets des familles, soit par le paiement à l'activité des usagers, soit par l'intermédiaires des impôts locaux ;

Considérant qu'une aide financière ponctuelle (ou même pérenne mais nécessairement insuffisante) ne saurait répondre à cette problématique ;

Considérant que cette réforme soulève de graves difficultés en termes de locaux, de personnels et d'organisation pour l'accueil des élèves pendant le temps périscolaire ;

Considérant enfin et surtout que ce décret approfondit une tendance à la territorialisation de l'éducation et qu'il risque de mettre à mal l'égalité républicaine devant l'école en creusant les inégalités entre communes riches et communes pauvres ;

Le conseil municipal de Villejuif, réuni le 27 juin 2013,

Réaffirme son attachement au caractère national et égalitaire du service public de l'Education

Demande l'abrogation du décret du 26 janvier 2013.